

RAPPORT N° 92/1-08  
au Conseil Municipal

OBJET

**PASSATION D'UN MARCHE NEGOCIE POUR LA POURSUITE DES TRAVAUX  
DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTI-ACTIVITES ET D'UNE BIBLIOTHEQUE  
CENTRE DOCUMENTAIRE A L'ECOLE MICHEL DEBRE AU CHAUDRON**

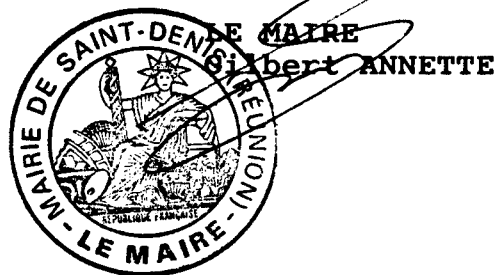
Un marché de travaux d'un montant de 584 847,04 F a été passé après appel d'offres le 14 août 1991 avec la Société EVOLUTION BOIS pour la construction d'un bâtiment comprenant une salle multi-activités et une B.C.D. à l'Ecole Michel Debré au Chaudron.

Après exécution des fondations et du dallage, la Société EVOLUTION BOIS a arrêté les travaux et m'a fait savoir par courrier du 26 novembre 1991 que sa situation financière ne lui permettait pas de continuer les travaux et donc de tenir ses engagements pour l'exécution de ce marché (les travaux exécutés représentent un montant de 80 000 F).

Par conséquent, la procédure de résiliation du marché aux frais et risques de l'entreprise a été engagée, conformément à l'Article 49-2 du C.C.A.G. Travaux.

Je vous demande donc de m'autoriser à passer un marché négocié après consultation pour la poursuite des travaux aux lieu et place de l'entrepreneur défaillant, en application de l'Article 312 - Alinéa 3 du Code des Marchés Publics.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



EX  
10 MARS 1992

DELIBERATION N° 92/1-08  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 28 février 1992

OBJET

PASSATION D'UN MARCHE NEGOCIE POUR LA POURSUITE DES TRAVAUX  
DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTI-ACTIVITES ET D'UNE BIBLIOTHEQUE  
CENTRE DOCUMENTAIRE A L'ECOLE MICHEL DEBRE AU CHAUDRON

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des  
communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 92/1-08 du Maire ;

Vu le rapport de Jules RAUX, Adjoint, présenté au nom des Commissions  
Ecoles, Travaux et Appels d'Offres, et Finances ;

Sur l'avis favorable de la Commission Finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

autorise le Maire à passer un marché négocié après consultation pour  
la poursuite des travaux de construction d'une salle multi-activités  
et d'une Bibliothèque Centre Documentaire à l'Ecole Michel Debré au  
Chaudron, en application de l'Article 312 - Alinéa 3 du Code des Mar-  
chés Publics.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 06 MARS 1992



10 MARS 1992